

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 41

DELIBERATION
n° 2020 - 4 - 40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 juillet, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Christophe CHABOT, Philippe MOREAU, Béatrice JUSTIN, Alain MAHIET, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET / Philippe MOREAU à Jean SOYER / Alain MAHIET à Jocelyne PICCIONI SERVADEI / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER

Monsieur Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE
2020

Il est proposé de procéder à l'ajustement du budget communautaire en cours d'exercice, pour intégrer les résultats de l'exercice précédent ainsi que les mesures nouvelles décidées par la Communauté de Communes.

S'agissant du budget principal, tel qu'il est proposé, le budget supplémentaire prévoit notamment :

♦ En fonctionnement : 785 002,00 €

Recettes :

- Prise en compte de la notification des bases fiscales (+496 130€)
- Dotations de compensation de l'ETAT (+161 772€)
- Participation du Département au plan de relance de l'économie (+127 100€)

Dépenses :

- Prise en charge des déficits des budgets annexes (+ 215 660 €)
- Ajustement de la participation versée au CIAS (+91 745 €)
- Participation dans le cadre du Fonds de relance économique (+254 500€)
- Participation ADILE CPOURTOIT (+ 5 000€)
- Ajustement des provisions pour risques et charges CET (+26 000 €)
- Atténuation des produits (dégrèvements de fiscalité) : (+56 737 €)
- Virement à la section d'investissement (+135 360 €)

♦ En Investissement : 4 708 178,86 €

- Nouvelles inscriptions et ajustement des dépenses d'équipement :

- Ajustement des Crédits de Paiement Salle de Spectacle	+ 868 322,86 €
- Ajustement des crédits pour les eaux pluviales	+ 309 700,00 €
- Réduction des crédits pour le très haut débit :	- 1 038 885,00 €
- Ajustement des crédits pour le bureau de l'office de de tourisme de Saint Gilles Croix de Vie	+ 110 000,00 €
- Ajustement des crédits pour les travaux d'enrochement	+ 200 000,00 €
- Ajustement des crédits « travaux pour compte de tiers »	+ 209 548,00 €
- Ajustement des crédits diagnostic ouvrages d'art	+ 55 260,00 €
- Crédits dématérialisation du service ADS (logiciel et matériel)	+ 26 300,00 €
- Reversement de FCTVA	+ 5 000,00 €
- Nouvelles inscriptions en recettes

- Affectation du résultat de fonctionnent	+ 3 088 840,17 €
- Report de l'excédent d'investissement	+ 2 314 055,30 €
- Cessions immobilières	+701 190,00 €
- réduction du prêt inscrit au BP 2020	- 5 655 681,11 €
- FCTVA nouvelles inscriptions :	+ 87 925,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	+135 360,00 €
- Ajustement des travaux pour compte de tiers	+ 209 548,00€
- Remboursement trop versé participation au très haut débit	+191 439,50€
- RESTES A REALISER AU 31/12/2019 – DEPENSES 3 962 933,00 €
- RESTES A REALISER AU 31/12/2019 – RECETTES 3 635 502,00 €

Le budget de la Communauté de Communes est ainsi en augmentation de 785 002 € en section de fonctionnement et de 4 708 178,86 € en section d'investissement. Le tableau ci-après présente le projet de budget supplémentaire 2020.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 - Vue d'ensemble

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le **05 AOUT 2020**

ID : 085-200023778-20200730-DL_2020_4_40-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020	RECETTES	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020
011 Charges générales	4 387 617,00 €	0,00 €	4 387 617,00 €	002 Ecx.de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012 Charges de personnel	6 312 395,00 €	0,00 €	6 312 395,00 €	013 Atténuation de charges	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €
65 Autres charges de gestion	2 354 965,00 €	566 905,00 €	2 921 870,00 €	70 Produits des services	2 577 885,00 €	0,00 €	2 577 885,00 €
66 Charges financières	1 70 790,00 €	0,00 €	1 70 790,00 €	73 Impôts et taxes	22 156 370,00 €	496 130,00 €	22 652 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	9 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €	74 Dotations, subventions	3 509 327,00 €	288 872,00 €	3 798 199,00 €
68 Provisions	0,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	75 Autres produits de gestion	596 383,00 €	0,00 €	596 383,00 €
7391 Reversement fiscalité	12 558 690,00 €	56 737,00 €	12 615 427,00 €	77 Recettes exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOUS TOTAL Dépenses réelles d'investissement	25 793 457,00 €	649 642,00 €	26 443 099,00 €	SOUS TOTAL Recettes réelles	28 949 965,00 €	785 002,00 €	29 734 967,00 €
023 Viret à la section d'investissement	836 508,00 €	135 360,00 €	971 868,00 €	042 Opérations d'ordre	280 000,00 €	0,00 €	280 000,00 €
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	2 600 000,00 €	0,00 €	2 600 000,00 €				
TOTAL	29 229 965,00 €	785 002,00 €	30 014 967,00 €	TOTAL	29 229 965,00 €	785 002,00 €	30 014 967,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020	RECETTES	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020
Opérations d'investissement							
Investissements	14 510 178,68 €	530 697,86 €	15 040 876,54 €	Autofinancement			
Restes à réaliser	0,00 €	3 962 933,00 €	3 962 933,00 €	1068 Reprise sur excédent capitalisé	0,00 €	3 088 840,17 €	3 088 840,17 €
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	virement de la section de fonctionnement	836 508,00 €	135 360,00 €	971 868,00 €
Travaux pour compte de tiers - Défense Contre la	610 000,00 €	209 548,00 €	819 548,00 €	024 Cession d'immobilisation	1 830 000,00 €	701 190,00 €	2 531 190,00 €
SOUS-TOTAL	15 120 178,68 €	4 703 178,86 €	19 823 357,54 €	040 Opérations d'ordre	2 600 000,00 €	0,00 €	2 600 000,00 €
				041 Opérations d'ordre	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
				SOUS-TOTAL	5 366 508,00 €	3 925 390,17 €	9 291 898,17 €
Endettement et régularisation de recettes							
10 FCTVA	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	10 FCTVA	1 451 085,00 €	87 925,00 €	1 539 010,00 €
27 Autres Immobilisations Financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 Subventions	3 031 850,00 €	0,00 €	3 031 850,00 €
Remboursement de la dette	1 216 965,00 €	0,00 €	1 216 965,00 €	45 Travaux pour compte de tiers	610 000,00 €	209 548,00 €	819 548,00 €
SOUS-TOTAL	1 216 965,00 €	5 000,00 €	1 221 965,00 €	204 régularisation écritures	0,00 €	191 439,50 €	191 439,50 €
				10/13 Restes à réaliser	0,00 €	3 635 502,00 €	3 635 502,00 €
				SOUS-TOTAL	5 092 935,00 €	4 124 414,50 €	9 217 349,50 €
Opérations d'ordre							
040 Opérations d'ordre	280 000,00 €	0,00 €	280 000,00 €	16 Emprunt nouveau	6 257 700,68 €	-5 655 681,11 €	602 019,57 €
041 Opérations d'ordre	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	SOUS-TOTAL	6 257 700,68 €	-5 655 681,11 €	602 019,57 €
SOUS-TOTAL	380 000,00 €	0,00 €	380 000,00 €	Déficit antérieur			
				001 Déficit d'investissement rep	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Exc. d'investissement reporté	0,00 €	2 314 055,30 €	2 314 055,30 €
SOUS-TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SOUS-TOTAL	0,00 €	2 314 055,30 €	2 314 055,30 €
				TOTAL	16 717 143,68 €	4 708 178,86 €	21 425 322,54 €
					16 717 143,68 €	4 708 178,86 €	21 425 322,54 €

S'agissant des budgets annexes, les budgets supplémentaires, permettent le report et l'affectation des résultats de l'exercice 2020. Seuls les budgets suivants enregistrent de nouvelles inscriptions :

-	<u>Budget Annexe Zones d'Activités Economiques :</u>	
	↳ Section de Fonctionnement :	
	- Vente de terrains réalisées et prévues :	+465 000,00 €
	- Recettes exceptionnelles :	+ 2 000,00 €
-	<u>Budget Annexe Ensemble Immobilier Bégaudière :</u>	
	↳ Section de Fonctionnement :	
	- Intervention sur le réseau d'assainissement :	+5 000,00 €
-	<u>Budget Annexe Assainissement :</u>	
	↳ Section de Fonctionnement :	
	- Régularisation redevance perçue à tort :	38 000,00 €
	- Subvention versée au budget Assainissement Régie :	3 995 930,00 €
	- Ajustement amortissement subv. d'équipement :	300,82 €
	- Excédent de fonctionnement reporté :	4 033 629,18 €
	↳ Section d'investissement :	
	- Réseaux Coëx, Brétignolles et Commequiers :	+ 1 504 850,00 €
	- Ajustement amortissement subv. d'équipement :	+ 300,82 €
	- Excédent d'Investissement reporté :	+ 1 782 995,30 €
	- FCTVA :	+ 90 873,52 €
	- Reste à réaliser Dépenses :	+470 780,00 €
	- Reste à réaliser Recettes :	+102 062,00 €
-	<u>Budget Annexe Assainissement Régie :</u>	
	↳ Section de Fonctionnement :	
	- Travaux de maintenance station du Havre de Vie :	+14 900,00 €
	- Ajustement crédits taxe foncière station Havre de Vie :	+41 915,00 €
	- Annulation PFAC sur exercices antérieurs :	+6 000,00 €
	- Reversement redevance agence de l'eau :	+ 600,00 €
	- Ajustement amortissements des biens :	+10 000,00 €
	- Virement à la section d'investissement :	+3 973 763,00 €
	- Subvention versée par le budget assainissement :	+ 3 995 930,00 €
	- Dégrèvement taxe foncière années 2017 et 2018 :	+46 613,00 €
	- Ajustement amortissements subventions :	+3 635,00 €
	- Reprise des provisions pour risques et charges :	+ 1 000,00 €
	↳ Section d'investissement :	
	- Ajustement des Crédits de Paiement Station d'épuration :	+ 4 117 727,64€
	- Crédits pour les travaux EU Roche Bonneau à St Gilles :	+ 349 365,00 €
	- Ecritures d'amortissement et de régularisation :	+ 44 104,14 €
	- Excédent d'Investissement reporté :	+ 3 684 319,02 €
	- Mise en réserve de l'excédent de fonctionnement :	+ 1 791 520,25 €
	- Virement de la section de fonctionnement :	+ 3 973 763,00 €
	- FCTVA :	+ 63 948,37 €
	- Ecritures d'amortissement et de régularisation :	+50 469,14 €
	- Suppression des crédits pour l'emprunt à réaliser :	- 4 224 743,00 €
	- Reste à réaliser Dépenses :	+1 278 690,00 €
	- Reste à réaliser Recettes :	+450 610,00 €

- **Budget Annexe REOMI :**
 - ↳ Section de Fonctionnement :
 - Frais de gardiennage : +20 000,00 €
 - Ajustement cotisation TRIVALIS : + 181 140,00 €
 - Ajustement des provisions pour risques et charges CET : +4 000,00 €
 - Ajustement des amortissements : +59 000,00 €
 - Part de l'excédent de fonctionnement reporté : +503 970,14 €
 - Ajustement du montant de la redevance : - 239 830,14 €
 - ↳ Section d'investissement :
 - 2 camions bennes à hydrogène : + 1 920 000,00 €
 - Ajustement des crédits pour aménagement Déchèteries de Saint Hilaire et Brétignolles + 310 000,00 €
 - Suppression crédits emprunt à réaliser : - 1 105 339,00 €
 - Report excédent d'investissement : + 2 228 685,40 €
 - Mise en réserve part de l'excédent de fonctionnement : + 1 516 230,60 €
 - FCTVA : + 196 840,00 €
 - Ajustement des amortissements : +59 000,00 €
 - Reste à réaliser Dépenses : + 870 317,00 €
 - Reste à réaliser Recettes : + 204 900,00 €
- **Budget Annexe PORTS :**
 - ↳ Section de Fonctionnement :
 - Suivi incidence rejets de dragage : +7 200,00 €
 - Annulation de titres sur exercices antérieurs + 500,00 €
 - Diminution crédits frais financiers - 500,00 €
 - Refacturation à la SEMVIE : + 7 200,00 €
 - Déficit d'investissement reporté : + 733 013,42 €
 - Mise en réserve de l'excédent de fonctionnement : + 179 347,73 €
 - Ajustement de l'emprunt à réaliser : + 553 665,69 €

Le tableau ci-après présente les projets de budgets supplémentaires 2020 pour les budgets annexes :

Budget annexe	Investissement	Fonctionnement
Zones d'Activités Economiques	1 482 201,09 €	467 000,00 €
Ensemble Immobilier Bégaudière - NV EQUIPMENT	130 962,64 €	112 360,30 €
Pépinière d'entreprises	19 201,99 €	58 849,87 €
Assainissement	1 981 018,82 €	4 033 930,00 €
Assainissement Régie	5 789 886,78 €	4 047 178,00 €
SPANC		44 447,88 €
REOMI	3 100 317,00 €	264 140,00 €
PORTS	733 013,42 €	7 200,00 €
TOTAL	13 236 601,74 €	9 035 106,05 €

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2020,
Vu le projet de budget supplémentaire 2020,
Vu l'affectation des résultats 2019,
Vu l'avis du Bureau du 23 juin 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le budget supplémentaire 2020 pour le budget principal, ainsi qu'il suit :

- Section de Fonctionnement : 785 002,00 €
- Section d'Investissement : 4 708 178,86 €

Article 2 : d'approuver le budget supplémentaire 2020 des budgets annexes, ainsi qu'il suit :

Budget annexe	Investissement	Fonctionnement
Zones d'Activités Economiques	1 482 201,09 €	467 000,00 €
Ensemble Immobilier Bégaudière - NV EQUIPMENT	130 962,64 €	112 360,30 €
Pépinière d'entreprises	19 201,99 €	58 849,87 €
Assainissement	1 981 018,82 €	4 033 930,00 €
Assainissement Régie	5 789 886,78 €	4 047 178,00 €
SPANC		44 447,88 €
REOMI	3 100 317,00 €	264 140,00 €
PORTS	733 013,42 €	7 200,00 €
TOTAL	13 236 601,74 €	9 035 106,05 €

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 05 AOUT 2020
- de l'affichage le : 05 AOUT 2020
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 05 AOUT 2020

Givrand, 4 août 2020
Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.